

Communiqué

Le 29 décembre 1995

N° 240

LE CANADA ET LE CHILI TENTERONT DE CONCLURE UN ACCORD COMMERCIAL PROVISOIRE DESTINÉ À FACILITER L'ACCESSION DU CHILI À L'ALENA ET À ACCROÎTRE LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, a annoncé aujourd'hui que les gouvernements du Canada et du Chili ont convenu de négocier un accord commercial bilatéral provisoire en vue de favoriser le commerce et l'investissement entre les deux pays et de faciliter l'accession du Chili à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

M. MacLaren a indiqué que le Canada et le Chili se sont entendus pour entamer à la mi-janvier des travaux devant mener à la conclusion d'un accord bilatéral qui s'appliquera au commerce des biens et des services, à l'investissement et au règlement des différends.

« Le Canada et le Chili sont tous deux résolus à ce que les négociations visant l'accession du Chili à l'ALENA aboutissent, a indiqué M. MacLaren. Toutefois, compte tenu que les pourparlers ne peuvent actuellement progresser aussi rapidement que toutes les parties le souhaiteraient étant donné que l'Administration et le Congrès américains ne se sont pas encore entendus sur la portée du pouvoir de négocier en « procédure accélérée », nous avons décidé de négocier un accord bilatéral provisoire. Cet accord servira de tremplin pour obtenir l'accession intégrale du Chili à l'ALENA, et il y sera incorporé au terme des négociations sur son accession », a-t-il ajouté.

M. MacLaren a par ailleurs souligné que le Canada a manifestement intérêt à renforcer ses relations économiques avec le Chili puisque les liens commerciaux et d'investissement s'intensifient entre les deux pays et que le marché chilien offre tout un éventail de débouchés aux producteurs de biens et services et aux investisseurs canadiens.

